

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 22 Février 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-deux février deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du conseil communautaire rue Pauphile à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 février 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Étaient présents : 19**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 3- Approbation de l'avenant n°1 de transfert partiel du marché « navettes scolaires et transports ponctuels » avec la ville de Tulle portant sur des prestations de navettes scolaires entre les secteurs de la Fageardie et Brigouleix et l'école Joliot Curie à Tulle**

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Considérant les marchés portant sur l'exécution de services de transport collectif de voyageurs conclus pour un commencement d'exécution au 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Considérant que dans ce cadre le lot n°3 « navettes scolaires et transports ponctuels » a été attribué à la CFTA,

Considérant qu'il convient de prévoir un transfert partiel du marché à la Ville de Tulle,

Considérant que l'objet du transfert partiel à la Ville de Tulle concerne la navette entre les secteurs de la Fageardie-Brigouleix et l'école Joliot Curie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve l'avenant n°1 de transfert partiel du marché « navettes scolaires et transports ponctuels » avec la ville de Tulle portant sur la navette entre les secteurs de la Fageardie-Brigouleix et l'école Joliot Curie à la Ville de Tulle ;

2°) Autorise le Président à signer le marché afférent ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 22 février 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH